

Déclaration liminaire SNPAM CGT à la réunion DAM/OS du 19 juin 2019.

Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes,

Au vu de l'ordre du jour, les sujets évoqués sont primordiaux pour l'avenir des personnels, de leurs missions, de leurs structures. Que l'on en juge :

Mutualisation du soutien technique de la flotte au sein de l'Armement des phares et balises :

Que vous renforciez « le dispositif de suivi technique du DCS par la construction d'un réseau technique au service des moyens nautiques de la DAM » et que vous désiriez « rompre l'isolement » des ingénieurs d'armement pourrait être positif, mais les éléments communiqués en préalable nous font penser à une mutualisation dite à « moyens constant », ce qui ne saurait satisfaire la CGT.

Dans ce document, aucune étude d'impact n'est présentée aux OS représentatives, ce que nous déplorons. Pour ce qui concerne l'implantation des ingénieurs d'armement, il convient d'être prudent sur les restructurations à venir.

Pour ce qui concerne la réorganisation de la DAM, le rapprochement dans 4 sous-directions nous inquiète. De la même façon, aucune étude d'impact n'est présentée, ce que nous dénonçons là encore. Cette réorganisation a-t-elle pour but d'amener les effectifs à un effectif cible déterminé ? Une chose est sûre, les fonctions supports seront mutualisées avec la DG, et nous apprenons que la DAM n'a « plus vocation à terme » d'assurer la gestion des corps et filières maritimes ce qui nous apparaît comme inquiétant.

La déconcentration des missions de centrale vers les DIRM, ou des DIRM vers les DDTM sont à l'ordre du jour. Un travail de répartition des missions avait été initié il y a 5 ou 6 ans et dont les conclusions n'ont jamais été présentées aux Organisations syndicales représentatives.

Là encore, vous êtes vous assurés de l'impact de ces déconcentrations vers les agents des structures situées au plus près des usagers ?

La logique de création de pôles mutualisés pourrait répondre à une logique de renforcement des compétences et de création d'expertise dans les différents domaines maritimes.

Est-ce là votre proposition ? De votre propre aveu, « des compétences critiques ne peuvent plus être garanties à l'échelle des bassins et façades » Quel dommage !

Nous pensons que la formation initiale et continue des personnels n'a pas été menée de façon satisfaisante, au vu des enjeux de nos missions.

A la CGT Mer, nous revendiquons des embauches, plus de formation initiale et continue. Le compagnonnage ne suffit pas !

Enfin, l'expérimentation du « portail des compétences mer », s'inscrit bien dans « la gestion dite par les compétences » dans laquelle l'agent veillera seul à maintenir son employabilité immédiate. La CGT dénonce cet état de fait, et revendique une formation initiale et continue de haut niveau, qualifiante, utile, pour l'agent et l'administration.

À Paris la Défense, le 19 juin 2019

La Délégation SNPAM CGT

Olivier Prévot

Camille Pujol